RC

Règlement de consultation

SOMMAIRE

1	**IDENTIFICATION DES PARTIES ET RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**	**3**
2	**ELEMENTS JURIDIQUES SUR LA PROCEDURE**	**3**
3	**CONDITIONS FINANCIERES**	**4**
4	**CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**	**4**
5	**FORME ET CONTENU DE L'OFFRE A REMETTRE**	**4**
6	**CONDITIONS DE REMISE DES PLIS**	**5**
7	**CRITERES D'EVALUATION DES CAPACITES ET D'ATTRIBUTIONS**	**6**
8	**CONDITIONS DE DELAI**	**7**
9	**VISITES SUR SITE**	**7**
10	**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**	**7**
11	MODELE DECLARATION SUR L'HONNEUR	7

1 IDENTIFICATION DES PARTIES ET RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de l'Organisme : Mairie de Fumel
Personne représentant la collectivité : Monsieur le Maire Jean-Louis COSTES
Adresse : 1 Place du Château – 47500 FUMEL
Téléphone : 05 53 49 59 69
Courriel : marche.public@mairiefumel.fr

2 ELEMENTS JURIDIQUES SUR LA PROCEDURE

La présente consultation est régie par les dispositions du Code de la commande publique.
Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier ainsi modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce titre.
Si la date limite de remise des offres est reportée, cette disposition s'applique en fonction de la nouvelle date fixée.

Variantes :
Pour le bâtiment Pavillon 108 (P108) uniquement, les candidats sont autorisés à présenter, en complément de leur offre de base, une variante facultative portant exclusivement sur le principe constructif des façades intégré dans le lot 05 Charpente métallique – Bardage pour les prestations des façades SE, SO selon plan architecte.
Cette variante devra respecter l'ensemble des exigences fonctionnelles, architecturales, réglementaires et de performance définies dans les pièces du marché, notamment en matière de :

- stabilité et résistance mécanique ;
- sécurité incendie ;
- performance thermique ;
- étanchéité à l'eau et à l'air ;
- durabilité des ouvrages ;
- aspect architectural.

La variante devra être accompagnée d'un mémoire technique détaillé, comprenant notamment :

- la description du principe constructif proposé ;
- les plans et détails nécessaires à sa compréhension ;
- les justificatifs techniques (Avis Technique, Document Technique d'Application, Évaluation Technique Européenne, essais, certifications ou équivalents, le cas échéant) ;
- l'incidence éventuelle sur les autres corps d'état et sur le délai d'exécution ;
- le chiffrage détaillé de la variante.

La variante ne pourra être retenue qu'après avis favorable du contrôleur technique désigné par le maître d'ouvrage et validation expresse du maître d'ouvrage.
À défaut de production des justificatifs techniques demandés ou en cas d'avis défavorable du contrôleur technique, la variante sera écartée et seule l'offre de base sera analysée.

Prestations supplémentaires éventuelles :
Les Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE), lorsqu'elles sont prévues, sont définies dans les présentes pièces du DCE (CCTP, DPGF, Acte d'Engagement et documents techniques associés). Les candidats sont tenus d'y répondre conformément aux prescriptions de ces documents.

Négociation :
Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ayant présenté les offres les mieux classées.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix, les délais, les aspects techniques ou administratifs.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Liste des lots de l'opération :

Pavillon 108 (P108)

~~01 Décontamination - Démolitions~~
~~02 Démolitions - Gros-Œuvre~~
04 Charpente Bois
~~05 Charpente Métallique - Bardage~~
~~07 Menuiseries Aluminium~~
~~08 Serrurerie~~
~~09 Menuiseries Bois~~
~~10 Doublages - Cloisons - Plafonds~~
~~12 Electricité - Courants Faibles - Détection Incendie~~
~~13 Plomberie - CVC~~
~~16 Carrelage - Faïence~~
~~18 Peinture - Signalétique~~
~~19 Sols Collés~~

3 CONDITIONS FINANCIERES

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) : généralités et pour chaque lot
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le rapport initial de contrôle technique
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Le dossier de plans
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est mis gratuitement à la disposition des candidats. Il est téléchargeable sur le profil d'acheteur indiqué dans l'avis d'appel public à la concurrence.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support papier ou sur support physique électronique ne sera acceptée.

5 FORME ET CONTENU DE L'OFFRE A REMETTRE

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros (€).
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.
Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1/ Pièces de la candidature

Les candidats produisent un dossier de candidature conforme aux dispositions du Code de la commande publique, comprenant notamment :

- une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou, en cas de groupement, l'ensemble de ses membres ;
- une déclaration sur l'honneur, au moyen du formulaire DC1 ou du Document Unique de Marché Européen (DUME), attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus par le Code de la commande publique ;
- les documents (DC2 ou équivalent) permettant d'apprécier les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat ;
- les éléments permettant d'apprécier les capacités techniques et professionnelles du candidat, notamment :
 - les noms, qualifications professionnelles, certifications et références des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché ;
 - tout document permettant d'apprécier les moyens humains, techniques et matériels affectés à l'exécution du marché.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site du ministère chargé de l'Économie, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

2/ Pièces de l'offre :

- L'Acte d'engagement
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le Mémoire technique
- **Une attestation de visite des locaux obligatoire pour les lots ci-dessous :**
 - ~~01 Décontamination - Démolitions~~
 - ~~02 Démolitions - Gros-Œuvre~~
 - 04 Charpente Bois
 - ~~05 Charpente Métallique - Bardage~~
 - ~~12 Electricité - Courants Faibles - Détection Incendie~~
 - ~~13 Plomberie - CVC~~

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l'avis de marché et sur le profil d'acheteur.
La transmission des candidatures et des offres est effectuée par voie électronique, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, via le profil d'acheteur indiqué dans l'avis de marché.
Aucun envoi sur support papier ou support physique électronique (CD-ROM, DVD, clé USB, etc.) n'est autorisé, sauf disposition contraire prévue par la réglementation ou demande expresse du pouvoir adjudicateur.
Le pli électronique comprend distinctement :

- **les pièces de la candidature ;**
- **les pièces de l'offre.**

Chaque transmission fait l'objet d'une date certaine de réception ainsi que d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence est celui de Paris (UTC +01:00 / UTC +02:00 selon l'heure légale).
Tout pli dont le téléchargement s'achève après la date et l'heure limites fixées est déclaré hors délai et n'est pas admis à l'analyse.
Si plusieurs offres successives sont transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue avant la date limite est prise en compte.

7 CRITERES D'EVALUATION DES CAPACITES ET D'ATTRIBUTIONS

Dans un premier temps, les candidatures seront analysées et les candidats dont les capacités financières, techniques ou professionnelles seront jugées insuffisantes seront éliminées. S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.
Dans un second temps, les offres seront analysées dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et classées au vu des critères suivants :

- **PRIX : 60% est noté sur 60**

- **VALEUR TECHNIQUE : 40% est notée sur 40 appréciée au regard du mémoire technique remis.**

 Celle-ci sera appréciée au vu du Mémoire technique, à joindre obligatoirement à l'offre. Le mémoire technique comprendra tous les éléments permettant d'apprécier et d'analyser l'offre technique du candidat, selon les critères et la pondération qui suit sur un total de 20 points :

 - **Moyens humains affectés au chantier (7 points).**
 Présentation de l'équipe affectée au chantier (y compris sous-traitants et co-traitants).
 Organigramme fonctionnel affecté au marché.
 Nom, coordonnées et fonction de l'interlocuteur principal du chantier.

 - **Moyens matériels affectés au chantier (4 points).**
 Présentation des équipements affectés et adaptés au chantier (véhicules, engins, gros outillages, postes informatiques, logiciels spécifiques, etc).

 - **Modalités d'exécution du marché (15 points).**
 Proposition technique de l'entreprise (Présentation du procédé d'exécution des prestations, organisation proposée, contraintes du site et du projet identifiées et solutions proposées).
 Planning de l'opération (délai de réalisation proposé, respect des délais et du phasage).
 Références similaires au regard de la technicité et de la typologie du projet (maximum 3 dont les détails seront mis en annexes).

 - **Caractéristiques des produits proposés, avec fiches techniques en annexe, strictement limitées aux produit mis en œuvre (5 points).**

 - **Moyens et mesures prévus pour assurer la santé et la sécurité du chantier (4 points)**
 Mesures générales adoptées par l'entreprise
 Liste des équipements de protection individuelle (EPI)
 Nom et coordonnées de l'interlocuteur sécurité

 - **Mesures prises visant à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des nuisances d'activités (bruits, poussières, déchets, etc) (3 points).**
 Méthode de collecte des déchets, traitement et traçabilité, recyclage
 Méthode de réduction du bruit

 - **Suivi de parfait achèvement (1 points)**
 Organisation et modalités d'intervention (procédure, délais d'intervention)

 - **Rédaction du mémoire (1 points)**
 Le mémoire devra s'organiser suivant la liste des critères de note technique en respectant strictement l'ordre présenté ci-dessus. L'ensemble des fiches produits seront présentées en annexes et seront strictement limitées aux produit mis en œuvre. Le détail des 3 références demandées seront également présentées en annexes.

8 CONDITIONS DE DELAI

La date et l'heure limites de réception des offres sont celles indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence ainsi que sur le profil d'acheteur de la collectivité.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9 VISITES SUR SITE

Les stipulations du présent R.C. concernent :

Pavillon 108 (P108) situé 108 Rue Léon Jouhaux – 47500 Fumel.

La visite est obligatoire pour les lots mentionnés à l'article 5 du présent RC. Elle est facultative pour les autres lots mais reste fortement conseillée.

Les visites pourront se faire après demande auprès de la Mairie. Horaires de visites :
- Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 17h30
- Le Jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Une attestation devra être remise par la commune. Cette dernière devra être intégrée dans le mémoire technique par l'entreprise. (Voir notation valeur technique de la présente consultation)

10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire concernant la présente consultation, les candidats sont invités à utiliser exclusivement la plateforme de dématérialisation :

https://demat-ampa.fr

Les demandes de renseignements sont à formuler directement depuis la consultation, en sélectionnant la rubrique « Questions » puis « Poser une question ».
Les réponses apportées par le pouvoir adjudicateur seront mises à disposition des candidats sur la plateforme de dématérialisation, dans le respect du principe d'égalité de traitement.
Aucune demande de renseignement transmise par un autre moyen ne sera prise en compte, sauf disposition contraire expressément prévue par le pouvoir adjudicateur.

11 MODELE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les candidats peuvent justifier de leur situation au moyen :
- du formulaire DC1 (Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants), dûment complété et signé, ou ;
- du Document Unique de Marché Européen (DUME).

La production de l'un de ces documents vaut déclaration sur l'honneur attestant notamment que le candidat :
- n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le Code de la commande publique ;
- satisfait aux obligations relatives à l'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L.5212-1 et suivants du Code du travail ;
- est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché de produire l'ensemble des justificatifs et certificats prévus par la réglementation en vigueur.